

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 134

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« un cadre durable de réponse aux menaces, crises ou catastrophes sanitaires, compte tenu des limites du droit en vigueur et des besoins spécifiques »

les mots :

« un projet global de réforme de notre système de santé, compte tenu des dysfonctionnements observés dans la gestion de l'épidémie de covid-19 et des inégalités d'accès aux soins en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis deux ans et demi, la crise du covid ne fait qu'illustrer l'état de délabrement des hôpitaux français. Il est temps d'en tirer des conséquences pour redonner aux Français un système hospitalier résilient.